

TERMES DE RÉFÉRENCE

Titre du poste :	Conseiller·ère en adaptation aux changements climatiques (contrat de type provisionnel [<i>retainer</i>], plusieurs postes)
Service/bureau :	Groupe des infrastructures et de la gestion de projet (IPMG)
Lieu d'affectation :	À distance (des déplacements professionnels peuvent être requis)
Section/unité :	Équipe responsable des initiatives stratégiques
Niveau du contrat :	International ICA-3 (ICS-11)
Durée :	1 an, renouvelable sous réserve de performances satisfaisantes et des besoins opérationnels
Superviseur·e :	Chef·fe de l'équipe responsable des initiatives stratégiques

Informations générales sur le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet

L'orientation stratégique de l'UNOPS accorde une importance accrue au renforcement des capacités nationales et à la prestation de services durables en matière de gestion de projets, d'achats et d'infrastructures. L'un des principaux objectifs de l'UNOPS est d'être reconnu en tant qu'organisation fournissant des services d'infrastructures et de gestion de projets de niveau international favorisant la durabilité économique et sociale, dans des contextes parmi les plus difficiles au monde. Afin d'atteindre cet objectif, l'UNOPS a mis en place le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

Au sein de l'UNOPS, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a pour objectif d'aider les membres du personnel et les partenaires de l'organisation à renforcer leurs capacités en matière d'infrastructures et de gestion de projets, tout en partageant les meilleures pratiques dans ces deux domaines. Le groupe facilite la mise en œuvre efficace de programmes et de projets partout dans le monde.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a mis en place trois groupes techniques, liés et interdépendants, responsables des initiatives stratégiques, de l'assurance des engagements ainsi que des normes, qui sont soutenus par l'Équipe de soutien à la gestion des portefeuilles. La supervision des activités quotidiennes du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet est assurée par son ou sa directeur·rice.

Réactivité et capacité d'adaptation de l'UNOPS

La réactivité et la capacité d'adaptation de l'UNOPS sont particulièrement importantes pour le mandat de l'UNOPS dans les domaines des infrastructures, de la gestion de projet et des achats. Elles visent à couvrir les besoins ponctuels en ressources des portefeuilles régionaux de projets afin de mettre en œuvre la stratégie opérationnelle et de répondre aux besoins des donateurs.

Bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel

Depuis novembre 2019, le bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel (*retainers*) fournit des ressources ponctuelles aux unités opérationnelles de l'UNOPS dans plusieurs domaines d'expertise recensés par les unités opérationnelles du siège et en consultation avec les régions. Elle couvre un large éventail de domaines d'expertise. Elle est gérée par l'Équipe de soutien à la gestion des portefeuilles du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

Informations générales sur le poste

Le Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 présente la manière dont l'institution contribuera au renforcement des capacités de mise en œuvre en vue d'aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de l'urgence climatique. En particulier, le plan souligne que l'action pour le climat est une question centrale qui doit être abordée par l'UNOPS afin de soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris, en ne laissant personne pour compte.

Au sein du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet, les spécialistes en adaptation aux changements climatiques (contrat provisionnel) devront fournir des conseils techniques et des orientations concernant l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de divers programmes et projets du secteur des infrastructures déployés à l'échelle mondiale (notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction), dans tous les bureaux de l'UNOPS.

Ce poste relève du bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel. L'équipe responsable des initiatives stratégiques du Groupe des infrastructures et de la gestion de

projet sera chargée de l'intégration technique et de la supervision du ou de la spécialiste en adaptation aux changements climatiques (contrat provisionnel). Toutes les personnes titulaires de contrats provisionnels sont invitées à participer à une session d'initiation d'une heure (ou deux sessions de 30 minutes) au cours de laquelle elles seront formées à l'outil de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS et obtiendront des informations sur les modalités des contrats provisionnels et sur leur domaine d'expertise dans le contexte de l'UNOPS.

Les fonctions, responsabilités et principaux objectifs décrits dans la fiche de poste sont génériques et peuvent ne pas être en tout temps valables, ou exhaustifs, pour toutes les tâches qui incomberont à la personne titulaire du poste. Les tâches et résultats spécifiques attendus de chaque titulaire d'un contrat provisionnel peuvent varier. Ils seront précisés dans les termes de références établis pour chaque mission par le bureau ou l'unité qui en dépose la demande, sous la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques. Dans le cadre de ce type de contrat, les missions peuvent varier tant par leur ampleur que par leur durée. La personne titulaire du contrat peut aussi bien travailler sur des missions à court terme de quelques heures que sur des missions à plus long terme. Par exemple, elle peut travailler sur une mission à plein temps pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois et pendant un maximum d'un an. La nature du travail peut également varier en fonction du fuseau horaire ou du lieu d'affectation. Si la plupart des missions peuvent être effectuées à domicile, certaines peuvent nécessiter des déplacements occasionnels au siège ou à l'international, notamment dans des régions éloignées ou se relevant d'un conflit. Bien que la personne titulaire du contrat puisse être basée dans différents fuseaux horaires, dans la mesure du possible, elle devrait être à même et désireuse de travailler sur des créneaux horaires durant lesquels les équipes qui requièrent ses services sont disponibles.

Un contrat de prestataire individuel de type provisionnel, attribué pour des missions ou des projets précis, est envisagé pour cet avis de vacance de poste. Néanmoins, l'UNOPS peut offrir, en fonction des besoins, un emploi à temps plein pour une période consécutive déterminée (allant jusqu'à un an maximum), afin de mobiliser des capacités techniques supplémentaires. Le candidat retenu ou la candidate retenue aura la possibilité de « jongler » entre ces deux modalités contractuelles.

Tous les contrats provisionnels sont gérés par l'entremise de l'outil en ligne de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS, y compris les demandes de services aux titulaires de contrats et les commentaires formulés à la fin de chaque mission.

Objectif et portée de la mission

Sous la supervision directe du ou de la chef-fe de l'équipe responsable des initiatives stratégiques, la personne titulaire d'un contrat provisionnel fournira des conseils techniques en matière d'adaptation aux changements climatiques et assurera la supervision de la conceptualisation et de la mise en œuvre de projets d'infrastructure (principalement dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction) dans différents pays dans au moins une des régions où l'UNOPS mène des activités, conformément aux directives générales et aux stratégies relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets élaborées par l'UNOPS au fil du temps. La personne titulaire du contrat provisionnel apportera son expertise technique et contribuera aux processus et à la prise de décisions afin de valoriser et de faciliter le développement d'infrastructures durables et résilientes et des activités telles que la détermination des risques climatiques, les évaluations de vulnérabilité, l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le développement des infrastructures et la mise en œuvre des activités de soutien et de prestation de services relatives à l'adaptation et à la résilience destinées aux différents partenaires et pays bénéficiaires de l'UNOPS. La personne titulaire du contrat provisionnel formulera des orientations techniques sur tous les aspects de la résilience des infrastructures afin d'améliorer l'efficacité de la programmation et de la gestion de projet ainsi que des partenariats de projets. En outre, cette personne devra fournir une expertise technique en matière d'adaptation aux changements climatiques pour soutenir les projets d'infrastructure en cours dans d'autres régions où l'UNOPS mène des activités, selon les besoins. Selon les besoins, le ou la spécialiste veillera à ce que la question de l'adaptation aux changements climatiques soit prise en compte dans la conception et la gestion des programmes, en travaillant en étroite collaboration avec les parties prenantes pour intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les projets.

Responsabilités du poste

Les tâches spécifiques à chaque projet peuvent varier en fonction des besoins du lieu d'affectation. Sous la direction générale et la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques et sous la supervision directe de la personne superviseure désignée au sein du lieu d'affectation, le conseiller ou la conseillère travaillera sous contrat provisionnel et ses services seront sollicités pour des projets spécifiques afin d'exercer les principales fonctions suivantes :

Expertise technique

- Fournir une expertise technique et des services de conseil pour répondre aux besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'infrastructures résilientes dans les pays en développement afin de garantir le respect des Objectifs de développement durable, des objectifs de la Convention sur la biodiversité et des objectifs de l'Accord de Paris ;
- Fournir des conseils sur l'intégration des mesures de résilience et d'adaptation aux changements climatiques dans les documents techniques des projets d'infrastructures, la documentation et les supports de communication institutionnelle ;
- Mener une évaluation des risques potentiels que la mise en œuvre des projets pourrait poser, notamment le risque d'accroître la vulnérabilité des populations humaines et des systèmes naturels à la variabilité du climat et aux changements climatiques ou de contribuer à la mise en œuvre de mesures d'adaptation inappropriées (mauvaise adaptation), en particulier dans le cadre de projets complexes ou à risque ;
- Examiner, corriger et promouvoir les plans de gestion des risques climatiques en vue de mettre en œuvre des mesures proposées pour réduire les risques liés au climat et s'adapter aux changements climatiques ;
- Dispenser des conseils et des avis spécialisés dans le cadre de l'élaboration de stratégies, de cadres réglementaires et de lignes directrices et l'instauration d'un environnement favorable pour promouvoir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques dans les secteurs liés aux infrastructures, conformément à la stratégie de l'UNOPS en matière de climat ;
- Fournir des conseils techniques en matière d'adaptation aux changements climatiques aux équipes de projet et aux partenaires à toutes les étapes du cycle de vie du développement des projets d'infrastructure, conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'adaptation aux changements climatiques ;
- Fournir des contributions en matière d'adaptation aux changements climatiques et représenter l'UNOPS lors d'événements et de réunions avec les parties prenantes et les partenaires ;

- Collaborer avec des scientifiques, des économistes et des ingénieurs spécialistes de l'environnement au sein de l'UNOPS pour concevoir et mettre en œuvre des solutions techniques et des solutions d'analyse de haute qualité dans le cadre des projets d'infrastructure ;
- Promouvoir la collecte de données et conceptualiser de nouveaux outils et mécanismes technologiques visant à améliorer les normes relatives à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques applicables au portefeuille de projets de l'UNOPS ;
- Au besoin, travailler en collaboration avec les spécialistes de l'UNOPS dans le domaine de l'atténuation des effets des changements climatiques et dans d'autres domaines, afin de parvenir à des solutions d'infrastructures complètes et conformes aux Objectifs de développement durable et aux objectifs de l'Accord de Paris.

Formation et renforcement des capacités

- Diriger la conception, l'élaboration ou la mise en œuvre des programmes de formation et des initiatives de renforcement des capacités en lien avec l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des infrastructures à l'intention de partenaires internes comme externes ;
- Diffuser des outils et des techniques de formation afin d'intégrer la question de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques dans les services d'infrastructures et de gestion de projet de l'UNOPS ;
- Promouvoir et renforcer l'environnement favorable au développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques.

Amélioration des pratiques et partage de connaissances

- Assurer la diffusion des orientations relatives aux meilleures pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et assurer leur communication dans tous les programmes pertinents et dans l'ensemble des bureaux de pays et services concernés ;
- Contribuer à la gestion des connaissances de l'UNOPS en consignnant des études de cas et des exemples de meilleures pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les projets et programmes d'infrastructures au sein de l'UNOPS ;

- Contribuer activement aux pratiques de l'UNOPS en matière d'atténuation des effets des changements climatiques en se consacrant à l'amélioration continue de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques ainsi qu'en soutenant l'élaboration de politiques, de directives et d'outils ;
- Contribuer activement à enrichir le corpus des connaissances acquises pour mobiliser les investissements publics et privés en faveur d'infrastructures résilientes aux changements climatiques ;
- Créer et renforcer les mécanismes de soutien technique pour la diffusion des meilleures pratiques aux gouvernements et aux autres clients dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Développement opérationnel

- Conseiller les bureaux de pays de l'UNOPS pour les aider à saisir les opportunités favorisant le développement d'infrastructures résilientes et partager des connaissances institutionnelles et industrielles avec les clients sur les différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques à mettre en œuvre dans le secteur des infrastructures ;
- En parallèle, mettre en garde contre les risques pouvant survenir lors du développement de possibilités d'affaires potentielles qui serait susceptibles de compromettent la réalisation des Objectifs de développement durable, des objectifs de la Convention sur la biodiversité et de l'Accord de Paris, ainsi que des objectifs de la stratégie institutionnelle de l'UNOPS ;
- Fournir un soutien et des conseils spécialisés en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de l'élaboration de nouvelles initiatives, de nouveaux projets et de nouveaux programmes liés aux infrastructures durables, résilientes et inclusives ;
- Fournir des conseils spécialisés en matière d'adaptation aux changements climatiques pour permettre la réalisation de projets d'infrastructures résilientes et apporter un soutien aux équipes de projet et aux partenaires de l'UNOPS, conformément aux ambitions climatiques énoncées dans la stratégie institutionnelle de l'UNOPS ;
- Soutenir la conceptualisation de stratégies visant à améliorer les mesures d'adaptation aux changements climatiques de l'UNOPS et fournir des contributions

techniques pour soutenir les activités de développement des affaires, notamment en élaborant des approches techniques, en créant des stratégies de collaboration et en entamant des négociations avec les partenaires ;

- Présenter les résultats des recherches et des analyses techniques approfondies portant sur des secteurs d'infrastructure clés afin de promouvoir le développement des affaires et le leadership éclairé, notamment en ce qui concerne la résilience aux changements climatiques, les solutions fondées sur la nature, les systèmes de marché, la participation du secteur privé et le financement.

Compétences

Conformes au cadre des compétences de l'UNOPS.

Éducation

- Le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (Master ou équivalent) dans le domaine de l'ingénierie, des changements climatiques, du développement durable, du développement international, de l'administration publique ou dans un domaine connexe, délivré par une université accréditée ;
- Un diplôme universitaire de premier cycle (niveau Licence) ainsi que 2 années supplémentaires d'expérience professionnelle pertinente peuvent être acceptés au lieu d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (niveau Master).

Expérience professionnelle

Expérience requise :

- Un minimum de sept (7) années d'expérience en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs liés aux infrastructures, de préférence dans un ou plusieurs des secteurs suivants : l'énergie, les transports et la construction ;
- Une expérience dans l'élaboration de méthodes permettant d'adapter les projets d'infrastructure afin d'optimiser l'exploitation des possibilités offertes

par les changements climatiques, de promouvoir la résilience et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que les capacités d'adaptation au sens large.

Expérience souhaitée :

- Une expérience dans la détermination des risques potentiels liés au climat susceptibles de compromettre la mise en œuvre de projets d'infrastructure et l'obtention des avantages attendus des projets ;
- Une expérience dans l'élaboration d'évaluations de la vulnérabilité face aux changements climatiques et dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Une expérience dans la mise en œuvre de processus d'élaboration des politiques associés aux questions d'environnement et de développement durable dans le contexte de la gestion des risques liés aux changements climatiques et des infrastructures ;
- Une connaissance approfondie de l'Accord de Paris et de son cadre d'action est considérée comme un atout ;
- Une expérience internationale dans un pays en développement est hautement souhaitable ;
- Des missions antérieures auprès du système des Nations Unies constituent un atout supplémentaire ;
- Une expérience de travail avec les banques multilatérales de développement et d'autres donateurs serait considérée comme un atout ;
- Une expérience dans le domaine de l'intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans d'autres secteurs d'infrastructure, tels que l'eau, le développement numérique et la gestion des déchets serait un avantage ;
- Une connaissance de la méthodologie commune sur les retombées positives des activités d'adaptation aux changements climatiques établie par les banques multilatérales de développement et les cadres prévoyant des mesures d'adaptation en conformité avec l'Accord de Paris.

Langues

- La maîtrise de l'anglais, du français ou de l'espagnol est exigée.
- Un niveau intermédiaire en anglais est exigé.
- Remarque :

- les candidat·e·s présélectionné·e·s seront invité·e·s à indiquer dans quelle langue ils ou elles souhaitent passer les épreuves écrites (anglais ou français ou espagnol) ;
- toutefois, les entretiens axés sur les compétences se dérouleront en anglais.

Divers

- Veuillez joindre une lettre de motivation précisant votre expérience, vos connaissances et vos qualifications pertinentes pour ce poste.
- Les cours de formation obligatoires suivants doivent être terminés dans les trois premiers mois suivant la signature du contrat, sans frais pour l'UNOPS (voir également les conditions ci-dessous) : 1) ***l'éthique et l'intégrité***, 2) ***la prévention de l'exploitation et des abus sexuels*** et 3) ***la sensibilisation à la sécurité en mission officielle***.

Informations complémentaires

- L'UNOPS n'accepte pas de candidatures spontanées.
- Les candidatures reçues après la date de clôture ne seront pas examinées.
- L'UNOPS ne communiquera qu'avec les personnes sélectionnées pour passer à l'étape suivante du processus de recrutement, qui consiste en différentes évaluations.
- L'UNOPS désire favoriser la diversité et s'engage à garantir l'égalité d'accès à l'emploi. Le personnel de l'UNOPS est constitué de personnes de différentes nationalités, cultures, langues, races, identités de genre, orientations sexuelles et capacités. L'UNOPS souhaite conserver et renforcer cette diversité afin d'assurer l'égalité des chances ainsi qu'un environnement de travail inclusif pour l'ensemble de son personnel.
- L'UNOPS encourage les femmes ainsi que les personnes appartenant à des groupes sous-représentés au sein de son personnel à postuler, particulièrement les personnes appartenant à des minorités ethniques, à des groupes autochtones et à des identités de genre et des orientations sexuelles minoritaires, ainsi que les personnes handicapées.
- L'UNOPS désire s'assurer que toutes les personnes peuvent donner le meilleur d'elles-mêmes lors du processus d'évaluation. Les personnes présélectionnées qui nécessitent une aide supplémentaire pour effectuer une évaluation, y compris des accommodements raisonnables, sont invitées à en informer le personnel des ressources humaines après avoir reçu une invitation pour participer à cette évaluation.

Conditions

- Pour les postes de fonctionnaires (*staff*), l'UNOPS se réserve le droit d'affecter une personne à un poste de niveau moins élevé que celui publié dans l'offre d'emploi.
- Les titulaires d'un contrat provisionnel (*retainer*) doivent consacrer environ quatre heures de leur propre temps à suivre quelques formations obligatoires avant de commencer à fournir leurs services à l'UNOPS. Pour en savoir plus sur le contrat provisionnel, [cliquez ici](#).
- L'ensemble des membres du personnel de l'UNOPS doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, respecter la Charte des Nations Unies, les politiques et instructions de l'UNOPS ainsi que tout autre cadre de responsabilité pertinent. En outre, les membres du personnel doivent démontrer une compréhension des Objectifs de développement durable cohérente avec les valeurs des Nations Unies et la vision de «Notre programme commun ».
- La politique de l'UNOPS exige de procéder à la vérification des références de toutes les personnes retenues pour un poste. Ces vérifications sont déterminantes pour l'embauche.